

2004

# Rapport d'activité

de La Prévention Routière

*Penser  
à rentrer  
en vie.*



Assemblée générale du 27 mai 2005

# NE PAS BAISSER la garde !

## Sommaire

Le renforcement des dispositions législatives et réglementaires contre l'insécurité routière	4
Le bilan 2004 des accidents de la route	6
Les actions de La Prévention Routière en 2004	8
L'éducation et la formation	
L'information et la sensibilisation	
Les études et recherches	
Les actions auprès des conducteurs responsables d'infractions	
Les actions en entreprises	
La vie de l'association	19
Les comités départementaux	
Les bénévoles	
Les adhérents	
Les moyens humains et financiers	
L'organisation de l'association	23

Présentant pour la première fois l'activité de La Prévention Routière, je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'action magistrale qui a été celle de Jean Flory à la tête de notre association pendant près de huit ans, qu'il s'agisse d'en épouser la cause, d'en incarner l'image ou d'en réformer l'organisation. Le conseil d'administration a voulu reconnaître cette action et témoigner sa reconnaissance en lui décernant, sur ma proposition, le titre de président d'honneur de La Prévention Routière.

→ Pendant longtemps, La Prévention Routière, tenant inlassablement le même discours, a pu légitimement éprouver le sentiment de prêcher dans le désert. Il est peut-être un peu excessif d'affirmer que, en matière de sécurité routière, les interventions les plus régulières des pouvoirs publics, de quelque bord politique qu'ils soient, se sont longtemps limitées à des effets d'annonce sans qu'ils se donnent les moyens de leurs ambitions. Et malheureusement aussi à faire voter des lois d'amnistie et sauter les procès-verbaux ! Érigée en juillet 2002 comme l'un des chantiers prioritaires au plus haut niveau de l'État, la politique des pouvoirs publics contre l'insécurité routière est aujourd'hui définie et mise en œuvre de façon volontariste et déterminée et elle accorde enfin une vraie place au contrôle et à la sanction, c'est-à-dire au devoir incombant à l'État de protéger, contre les conséquences de l'irresponsabilité et de l'incivisme de certains, les conducteurs respectueux de la vie des autres et qui acceptent de considérer la route comme un espace partagé.

→ Pourtant, même si l'on est ainsi parvenu à réduire à quelque 5 200 le nombre de morts sur la route à 6 jours en 2004 – ce qui correspond à environ 5 700 tués à 30 jours, selon le critère retenu par nos voisins européens –, ce chiffre reste scandaleusement élevé. Certes, la France est passée de la queue au centre du peloton européen – c'est un progrès sans précédent pour notre pays. Mais nous sommes encore loin derrière les premiers de la classe, qu'ils soient britanniques, néerlandais ou suédois. Ceux-ci, d'ailleurs, bien que caracolant régulièrement en tête, ne relâchent pas leurs efforts et ont la ferme volonté de progresser encore. Ils y sont fortement encouragés par l'Union européenne qui souhaite, entre autres objectifs ambitieux, diviser par deux le nombre de tués sur les routes européennes d'ici à 2010.

Il est donc impératif de ne pas baisser la garde !



Bernard Pottier,  
président de  
La Prévention Routière

→ D'abord, les risques d'une tentative de retour au laxisme des pouvoirs publics et des élus sont loin d'être définitivement éliminés. Qu'il s'agisse de l'annonce par le gouvernement, dans une situation électorale difficile, de la réduction de moitié de l'amende pour petit excès de vitesse, de l'utilisation du téléphone au volant ou de l'aptitude à la conduite des seniors, nous avons pu parfois douter de l'entière détermination des pouvoirs publics. Il faut, certes, tirer un grand coup de chapeau au gouvernement pour son action dans le domaine de la sécurité routière depuis juillet 2002, mais reconnaissons que certains hommes politiques peuvent être tentés de s'arrêter en milieu de chemin.

→ Ensuite, nombreux sont les lobbies que la politique de sécurité routière indispose. Ils agissent de façon plus ou moins légitime, plus ou moins masquée, avec des arguments ou des moyens plus ou moins importants, mais ils sont là et il nous faut être vigilants.

→ En outre, toutes les études le montrent, si remarquables que soient les évolutions récentes, les nouveaux comportements ne sont encore pas profondément ancrés dans les esprits, et ce, malgré la contribution très positive des médias sur ce projet, il faut le souligner. C'est pourquoi notre association revendique avec insistance un renforcement significatif de l'éducation routière à l'école. C'est ainsi que l'État, tout en contrôlant – c'est son rôle – le respect des règles par chacun, enracinera dès le plus jeune âge des comportements responsables. Le seul fait que les jeunes de 15 à 24 ans, soit un huitième de la population, représentent, hélas ! un quart des tués sur la route suffirait à justifier de développer l'enseignement de cette matière. On sait aussi que c'est souvent par les plus jeunes que s'instaurent de nouveaux comportements.

→ Enfin et surtout, les succès engrangés constituent le plus puissant stimulant pour poursuivre le combat ! Quand on a le sentiment de prêcher dans le désert, il est difficile d'entretenir le feu sacré. Mais lorsqu'un grand nombre de vies sauvées illustre de façon éclatante la justesse de ce que La Prévention Routière n'a cessé de proclamer, à savoir que cette hécatombe chronique sur les routes françaises n'était pas une fatalité, qu'une politique de sécurité routière responsable et rigoureuse était possible et pouvait être efficace, comment ne pas trouver là le meilleur encouragement à continuer notre action ! Dans ce combat pour plus de sécurité sur nos routes, La Prévention Routière a une place à tenir, distincte mais complémentaire à la fois de celle des pouvoirs publics et de celle des autres associations.

→ Il y a encore aujourd'hui sur nos routes trop de tués, trop de blessés graves, trop de jeunes au destin brisé, week-end après week-end, pour qu'ensemble nous ne mobilisions pas toute notre énergie et tous nos moyens afin de relever le défi qui est le nôtre : sauver des vies.

association  
PRÉVENTION  
ROUTIÈRE

# Le renforcement DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES contre l'insécurité routière

La volonté des pouvoirs publics de faire durablement reculer l'insécurité routière s'est confirmée tout au long de l'année 2004 par l'application de mesures prévues par la loi du 12 juin 2003, mais aussi par l'adoption de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

## Le permis probatoire

→ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004, les conducteurs débutants ou ceux qui, par suite du retrait de leur permis de conduire, ont l'obligation de le repasser, disposent d'un capital initial de 6 points au lieu de 12, pour une durée de trois ans, réduite à deux ans dans le cas où le nouveau conducteur a eu recours à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

## Cyclomoteurs : conduite et immatriculation

→ Le brevet de sécurité routière (BSR) est désormais obligatoire pour toute personne née après le 31 décembre 1987 qui souhaite conduire un cyclomoteur. La durée de la formation pratique est portée de trois à cinq heures. Par ailleurs, les cyclomoteurs neufs mis en circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004 sont soumis à l'obligation d'immatriculation. La Prévention Routière avait demandé cette mesure depuis plusieurs années.

## Alourdissement des sanctions - loi Perben II (loi du 9 mars 2004)

→ Le défaut de permis de conduire et la conduite sans assurance deviennent des délits dès la première infraction. La loi crée également un nouveau cas d'infraction : l'usurpation de plaques d'immatriculation.

## Le « plaider coupable » (loi Perben II)

→ La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité peut éviter le passage devant un tribunal à l'auteur de certains délits routiers (alcool, stupéfiants...), lorsque sa culpabilité ne fait pas de doute. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2004, cette disposition devrait alléger le contentieux routier devant les tribunaux et permettre l'application plus rapide de sanctions tout en responsabilisant davantage les conducteurs délinquants.



## Intervention du juge de proximité en matière d'infractions routières

→ Créée par les lois des 9 septembre 2002 et 26 février 2003, la juridiction de proximité a été mise en œuvre le 15 septembre 2003. Rattaché fonctionnellement et organiquement au tribunal d'instance, le juge de proximité s'est vu reconnaître une double compétence civile et pénale, notamment dans le domaine des contraventions. Applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le décret du 27 septembre 2004 a modifié la compétence de la juridiction de proximité, en particulier en matière pénale. Il en résulte que l'ensemble des contraventions des quatre premières classes réprimées par le code de la route relève de sa compétence. Il peut ainsi prononcer exclusivement des amendes de 38 € (1<sup>re</sup> classe), 150 € (2<sup>e</sup> classe), 450 € (3<sup>e</sup> classe) et 750 € (4<sup>e</sup> classe). Parmi les infractions passibles de contraventions de 4<sup>e</sup> classe, citons le non-respect des distances de sécurité, certains dépassements dangereux, la circulation en sens interdit, la circulation à gauche sur chaussée à double sens, l'usage d'un téléphone en main par le conducteur d'un véhicule en circulation, l'excès de vitesse, etc. Dans la plupart des cas, le conducteur encourt une peine complémentaire de suspension du permis de conduire, pendant au maximum trois ans.

## Abaissement du seuil d'alcoolémie pour les conducteurs de transports en commun (décret du 25 octobre 2004)

→ Le taux d'alcool à partir duquel la conduite d'un véhicule de transport en commun est interdite est fixé à 0,20 g/l de sang (0,10 mg/l d'air expiré), contre 0,50 g/l de sang.

## Modulation des sanctions pour excès de vitesse (décret du 6 décembre 2004)

→ L'amende forfaitaire ordinaire est diminuée de moitié lorsqu'on commet un excès de vitesse inférieur à 20 km/h si la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h. Les associations ont regretté et contesté cette disposition. Elle pouvait en effet laisser supposer un relâchement de la politique gouvernementale en matière de lutte contre l'insécurité routière.

En revanche, en cas de dépassement de vitesse de plus de 50 km/h, les sanctions sont aggravées et le nombre de points automatiquement retirés passe de 4 à 6.

## Ceinture de sécurité (décret du 25 mars 2005)

→ Le conducteur doit s'assurer que ses passagers de moins de 18 ans (contre 13 ans auparavant) portent la ceinture de sécurité. Dans le cas contraire, sa responsabilité est engagée.



# Le bilan 2004

## DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le bilan des accidents de la route survenus en 2004 s'élève, pour 85 390 accidents corporels (soit une baisse de 5,4 % par rapport à l'année 2003), à 5 232 tués et 108 727 blessés, ce qui représente respectivement une baisse de 8,7 % et 6,2 % par rapport à 2003.

- Ces chiffres encourageants sont d'autant plus significatifs qu'ils succèdent à deux années de chiffres également en baisse. En 2003, notamment, on a observé une diminution de près de 21 % du nombre de tués.
- L'amélioration a été particulièrement sensible sur les autoroutes (jusqu'à - 34,5 % de tués sur les autoroutes de liaison) et sur le réseau national. Cette diminution du nombre de tués et de blessés en 2004 est également importante chez les moins de 15 ans, mais le risque routier reste à un niveau élevé chez les 15-24 ans. Il s'est même accru chez les 18-24 ans, qui comptent 0,7 % de tués supplémentaires. Quoi qu'il en soit, il est certain que la prise de conscience des effets néfastes de l'alcool au volant et de la nécessité du port de la ceinture a permis d'obtenir globalement de meilleurs résultats.

### BILAN COMPARATIF 2001/2004 DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

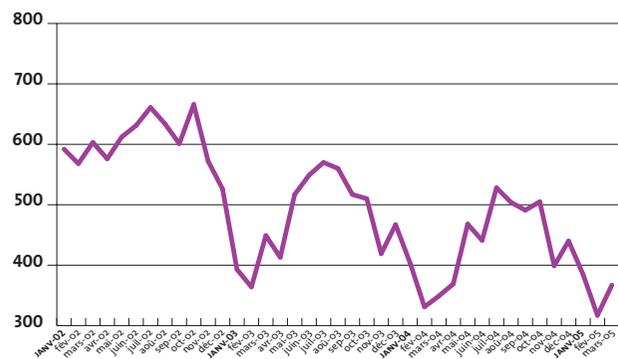
	2001	% 2001/2000	2002	% 2002/2001	2003	% 2003/2002	2004	% 2004/2003
Accidents corporels	116 745	-3,8 %	105 470	-9,7 %	90 220	-14,5 %	85 390	-5,4 %
Tués (1)	7 720	+1 %	7 242	-6,2 %	5 731	-20,9 %	5 232	-8,7 %
Blessés	153 745	-5,4 %	137 834	-10,3 %	115 929	-15,9 %	108 727	-6,2 %

Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière

(1) : tués à 6 jours ; la comptabilisation des tués s'effectuera à 30 jours à partir de 2005

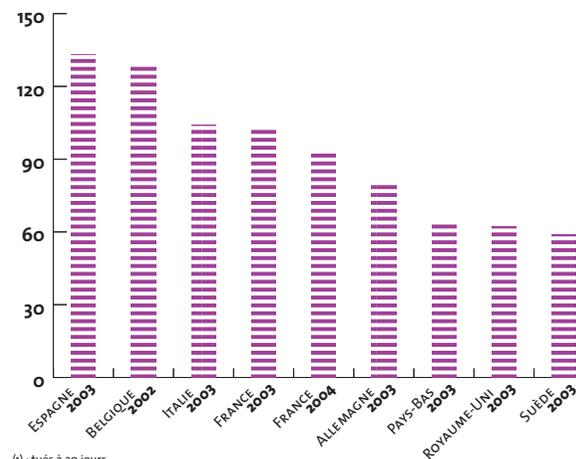
- Le graphique des données mensuelles ci-contre illustre la régularité de la baisse du nombre des accidents mortels : en 2004, 11 mois sur 12 ont marqué une amélioration par rapport à 2003.

### NOMBRE MENSUEL DE TUÉS SUR LA ROUTE EN FRANCE



- Si l'on compare la situation de la France par rapport à celle de ses principaux voisins d'Europe, on constate que notre pays a encore beaucoup d'efforts à faire pour rattraper les « bons élèves » européens, qui ont en plus l'ambition de réduire considérablement le nombre de leurs accidents graves.

### TUÉS (1) PAR MILLIONS D'HABITANTS

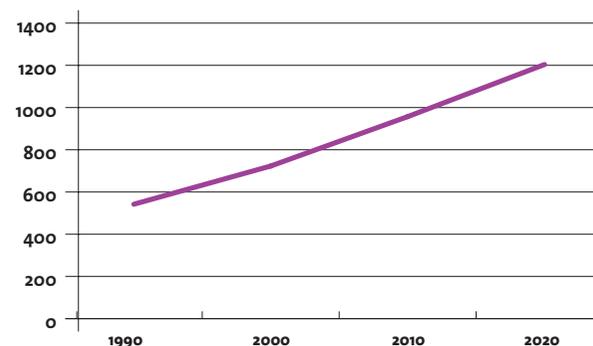


(1) : tués à 30 jours

Source : Commission européenne – Direction générale de l'Énergie et des Transports

- En 2004, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi un rapport de la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation. Ce texte a été présenté lors de la Journée mondiale de la santé qui s'est tenue à Paris, le 7 avril 2004. Les prévisions sont effrayantes : en 2020, on pourrait enregistrer dans le monde 1,2 million de tués et plus de 50 millions de blessés sur les routes. La baisse de la mortalité routière dans les pays à « revenu élevé » contraste avec la forte augmentation observée actuellement dans les autres pays, telles la Chine ou l'Inde. Globalement, l'OMS prévoit une hausse de 67 % du nombre de décès sur les routes entre 2000 et 2020.

### PRÉVISIONS DU NOMBRE DE DÉCÈS IMPUTABLES À DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 2004)



Nombre de décès (en milliers)

# Les actions DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE en 2004

**1 600 000**  
enfants et adolescents  
sensibilisés en 2004

## L'éducation et la formation

- L'éducation routière constitue un domaine d'activité prioritaire de La Prévention Routière. L'association en a été l'acteur le plus significatif pendant de nombreuses années : depuis sa création, en 1949, elle y consacre une part très importante de son budget.
- Malgré les réels progrès enregistrés ces dernières années avec, notamment, la mise en place de l'attestation de première éducation à la route (APER) en maternelle et dans le primaire, et l'institution de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de 2<sup>e</sup> niveau, obligatoire pour l'obtention du permis de conduire, l'éducation routière est encore trop peu dispensée dans le système scolaire, au grand regret de l'association. Par manque de temps, de formation et d'outils pédagogiques, les enseignants n'ont pas toujours la possibilité de la prendre en charge. Afin de les aider dans cette mission, La Prévention Routière a orienté ses efforts en 2004 sur les actions de formation et la mise à disposition de nouveaux supports pédagogiques.

### Les actions de formation

#### → La formation des enseignants

Convaincue que la formation des enseignants constitue l'un des leviers essentiels du développement de l'éducation routière dans le cadre scolaire, La Prévention Routière a organisé en 2004 cinq réunions régionales de formation axées sur la découverte et l'utilisation du support pédagogique « Autopsie d'un accident », destiné aux élèves des collèges. Regroupant au total plus de 30 départements, ces réunions avaient pour objectif de favoriser les échanges et la synergie entre les différents acteurs éducatifs d'un même département (enseignants, comités de La Prévention Routière, pôle animation des préfectures, etc.). En 2005, l'association poursuivra ces actions de formation, qui ont rencontré un grand succès. Par ailleurs, La Prévention Routière s'est associée au conseil général des Hauts-de-Seine et à l'inspection académique afin de mettre en place une action pilote de formation des enseignants et des acteurs éducatifs du département.

#### → La formation des moniteurs d'éducation routière

Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, La Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière relevant de divers organismes : gendarmerie nationale, police nationale, police et administration de collectivités territoriales, bénévoles... En 2004, La Prévention Routière a organisé et animé 31 stages de trois à cinq jours, qui ont formé au total 451 moniteurs d'éducation routière.

### Les actions en milieu scolaire

Les actions en milieu scolaire se sont adressées cette année à un peu plus de 1 600 000 enfants et adolescents. Les comités départementaux sont la cheville ouvrière de ces activités dont ils déterminent le calendrier, les contenus pédagogiques et les moyens de mise en œuvre.



En accord avec les chefs d'établissement et en partenariat avec les enseignants, ces comités organisent des actions de sensibilisation ou de formation qui portent plus particulièrement sur :

- des exercices pratiques de maniabilité et de circulation en milieu protégé, et en milieu réel (piéton, vélo, cyclomoteur) ;
- des exercices permettant de faire travailler les enfants et les jeunes sur la détection, l'analyse des dangers et les comportements à adopter pour réduire le risque au cours de leurs déplacements à pied, à vélo, à cyclomoteur, ou en tant que passagers de voiture ou de car.

La Prévention Routière dispose de 600 aires d'évolution (ou pistes d'éducation routière) réparties sur l'ensemble du territoire national et de 30 centres d'éducation routière, animés avec l'aide de moniteurs d'éducation routière, de représentants des forces de l'ordre (gendarmes, policiers, CRS), de fonctionnaires des collectivités territoriales ou encore des bénévoles de l'association. La Prévention Routière a en outre continué de s'impliquer dans les actions conduisant à l'obtention du brevet de sécurité routière : plusieurs comités départementaux proposent aux adolescents une formation à la conduite d'un cyclomoteur qui dépasse très largement la formation pratique minimale obligatoire de cinq heures. Ces formations sont fréquemment organisées avec le concours d'auto-écoles et le soutien des conseils généraux. Les comités départementaux de l'association organisent et animent également dans les collèges et lycées des conférences et actions d'information et de sensibilisation au risque routier.

### Les supports pédagogiques

Afin d'aider les enseignants et les éducateurs, La Prévention Routière réalise et diffuse plusieurs supports pédagogiques adaptés à différentes tranches d'âge.

#### → Autopsie d'un accident reconnu d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale

Début 2004, La Prévention Routière a commencé à diffuser un nouveau support pédagogique intitulé « Autopsie d'un accident ». Conçu en partenariat avec la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), cet outil pédagogique s'adresse aux jeunes de 13 à 16 ans. Son objectif : aider les jeunes à comprendre les mécanismes des accidents de la route en insistant sur deux points essentiels :

- un accident résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs ;
- dans un accident, tous les acteurs impliqués auraient pu agir sur son nombre de ces facteurs pour que l'accident ne se produise pas. La survenue d'un accident n'est donc pas une fatalité.

Pour atteindre cet objectif, La Prévention Routière a reconstitué en vidéo un accident réellement survenu entre un cyclomotoriste et un automobiliste, ainsi que les témoignages des personnes impliquées et des proches. A partir de ces reconstitutions, les élèves sont invités, à l'aide d'un CD-Rom et d'un DVD, à mener l'enquête et à identifier les faits sur lesquels les deux conducteurs auraient pu agir pour éviter l'accident ou en limiter la gravité. En 2004, près de 10 000 exemplaires de cet outil pédagogique ont été diffusés gracieusement dans les collèges. Fin 2004, « Autopsie d'un accident » a fait l'objet d'une expertise du ministère de l'Éducation nationale, qui vient de lui attribuer la « Reconnaissance d'intérêt pédagogique ». Ce « label » est destiné à guider les enseignants dans le monde du multimédia pédagogique. Il permet d'identifier les logiciels et les créations multimédias répondant aux besoins et aux attentes du système éducatif, après expertise par un public d'enseignants et de spécialistes du domaine, et par décision de la commission multimédia.



Séance de formation des acteurs éducatifs dans les Hauts-de-Seine

CC92



→ Réédition et poursuite de la diffusion du support pédagogique « Le Risque, les jeunes et la sécurité routière »

Pour la rentrée scolaire 2004, La Prévention Routière a restructuré la base documentaire qu'elle diffuse dans les lycées depuis 2002. Outre la mise à jour des documents, elle a souhaité consacrer une place plus importante aux élèves et enseignants des lycées professionnels. Le livre et le CD-Rom intitulés « Le Risque, les jeunes et la sécurité routière » doivent inciter les enseignants et les élèves de seconde, première et terminale à bâtir des projets sur le thème de la sécurité routière, notamment dans le cadre des travaux personnels encadrés (TPE), de l'éducation civique juridique et sociale (ECJS) et, nouveauté 2004, des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) des lycées professionnels et centres d'apprentissage. En 2004, plus de 6 000 exemplaires de cette base documentaire ont été diffusés dans les lycées.

La Prévention Routière diffuse également deux malettes pédagogiques, « Bicyclette et sécurité » pour les enfants de CM1, CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, et « Cyclomoteur et sécurité » pour les jeunes de plus de 14 ans. Ces deux malettes contiennent chacune une cassette vidéo, des affiches et des fiches pédagogiques.

La Prévention Routière au Salon de l'Éducation

En novembre 2004, en partenariat avec la FFSA, La Prévention Routière a participé pour la première fois au Salon de l'Éducation (Paris Expo, porte de Versailles), pour y présenter l'ensemble de ses actions éducatives. Plus de 1 000 personnes (professeurs, parents et élèves) ont visité son stand, à la « Cité de l'éducation », espace organisé par la Ligue de l'enseignement à l'intention des enseignants, des parents d'élèves, des responsables de collectivités territoriales et d'associations éducatives... Près de 10 000 dépliant d'information et 2 500 documents pédagogiques ont été distribués par l'association.



A la « Cité de l'éducation », le stand de La Prévention Routière

Projet de Centre d'information, d'éducation et de prévention routière

Dans le cadre de sa politique d'instauration d'une véritable culture de prévention des risques routiers, La Prévention Routière envisage de créer un centre expérimental d'information, d'éducation et de prévention routière à Seynod, près d'Annecy, en Haute-Savoie. Actuellement à l'étude avec le conseil général de Haute-Savoie, la communauté d'agglomérations d'Annecy et la mairie de Seynod, ce projet comportera plusieurs volets :

- un centre pédagogique destiné aux enfants et adolescents scolarisés, répondant aux besoins des enseignants via des aires d'évolution, des équipements démonstratifs de type voiture-tonneau, auto-choc, Simalc (simulateur d'alcoolémie), simulateur de conduite, du matériel pédagogique sous forme de documentation (papier, audiovisuelle et multimédia).
- un centre de ressources permettant d'accéder à une documentation aussi complète que possible sur tous les problèmes liés à la sécurité automobile.
- un centre de formation national chargé de développer des formations de référence ou des formations « pilotes » auprès des policiers municipaux, des éducateurs sportifs, etc.
- un centre « Industries et Techniques de la route » qui constituera une exposition permanente, autour du concept de sécurité, des différents « acteurs » de la circulation automobile : construction des véhicules avec les éléments de sécurité passive et active, pneumatiques, signalisation, carburants, infrastructures... Le centre aura ainsi une double vocation : départementale et régionale avec les séances d'éducation routière à destination des scolaires notamment, nationale avec des formations « pilotes ».

Les actions de La Prévention Routière en 2004



L'information et la sensibilisation

Un nouveau logo pour l'association

→ Lors de sa réunion du 16 septembre 2004, le conseil d'administration de La Prévention Routière a approuvé le nouveau logo de l'association. Bleu et rouge, il reprend les couleurs traditionnelles de La Prévention Routière et s'inscrit dans la continuité du précédent, créé en 1984. Avec son arc de cercle symbolisant l'idée de protection, ce nouveau logo est plus ouvert et plus moderne. Il rappelle davantage la dimension humaine de la mission de La Prévention Routière : le changement des comportements. Il exprime également plus clairement son statut en faisant apparaître pour la première fois le mot « association ». Ce nouveau logo sera progressivement mis en place en 2005.



Trois campagnes de sensibilisation

En 2004, La Prévention Routière a mené plusieurs actions de sensibilisation, avec le soutien de partenaires.

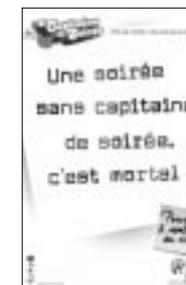
→ Promotion du « capitaine de soirée »

Avec 26 % de tués sur la route en 2003 pour seulement 13 % de la population, les 15-24 ans sont toujours les premières victimes de l'insécurité routière. Devant ce constat, l'association et la FFSA ont décidé de mettre en place un plan d'action sur cinq ans comportant la publication d'études et de recherches pour mieux comprendre le risque des jeunes, l'édition de nouveaux documents pédagogiques à l'intention des établissements scolaires et la réalisation de campagnes de sensibilisation. Toutes ces actions sont regroupées sous l'intitulé « Penser à rentrer en vie ». Apposé sur un Post-it à la manière d'un pense-bête, il symbolise bien l'idée de prévention qui consiste à agir en amont de l'accident.



L'année 2004 a été celle de la généralisation des opérations « Capitaine de soirée », « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Le 26 février 2004, une table ronde organisée par les pouvoirs publics à la demande de La Prévention Routière a ainsi réuni l'ensemble des acteurs professionnels et associatifs. L'objectif : réfléchir aux moyens d'action dont disposent les discothèques, les bars et les restaurants pour éviter que leurs clients ne reprennent leur voiture après avoir trop bu. Résultat, les participants ont avancé plusieurs idées, comme la formation des personnels, l'installation d'éthylotests électroniques muraux, l'arrêt de la vente d'alcool une ou deux heures avant la fermeture... Elles seront formalisées dans des chartes signées par les pouvoirs publics et les discothèques dans chaque département.

Parallèlement, La Prévention Routière et la FFSA ont multiplié les actions visant à populariser le concept du « capitaine de soirée ». Car trop de jeunes encore connaissent le principe sans pour autant l'adopter. Du 25 octobre au 27 novembre 2004, leurs chaînes de télévision et radios les plus regardées ou écoutées (M6, M6 Music, MCM, Game One, MTV, Série Clubs, TPS Stars, Fun Radio, NRJ, Skyrock) ont diffusé des spots leur proposant des moyens simples et ludiques de désigner en groupe, avant de sortir, un capitaine de soirée. Le 13 novembre 2004 s'est déroulée la première « Nuit des capitaines de soirée » : dans 90 départements, 91 discothèques ont participé à l'opération, obtenant ce soir-là de plus de 9 000 jeunes conducteurs de s'abstenir de boire pour pouvoir raccompagner leurs copains en toute sécurité. Organisé par les comités départementaux de l'association avec l'aide de 500 jeunes bénévoles présents à l'entrée des établissements, cet événement





## Les actions de La Prévention Routière en 2004



inédit a bénéficié du soutien de Bob Sinclar, disc-jockey très connu des 15-24 ans. Mis en ligne à cette occasion, le site Internet [www.rentrerenvie.fr](http://www.rentrerenvie.fr), créé lui aussi pour inciter les jeunes « fêtards » à se doter d'un capitaine de soirée, a reçu plus de 131 000 visites en une semaine. Entièrement révisée, la signalétique de l'opération « Capitaine de soirée » comporte un logo plus moderne et de nouveaux outils pour les comités départementaux de l'association et leurs bénévoles (affiches, tee-shirts, badges, sous-bocks...).

A l'approche des fêtes de fin d'année, synonymes de repas de famille ou de soirées entre amis bien « arrosés », une nouvelle campagne est venue rappeler aux conducteurs que, « Pour le réveillon aussi, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Diffusée le 31 décembre 2004 dans l'ensemble des titres de la presse quotidienne nationale et régionale, elle apparaissait également sur 1 400 panneaux d'affichage répartis dans toute la France, outre les stations de métro parisiennes. Enfin, 120 000 cartes postales reprenant les visuels de la campagne ont été distribuées dans les cafés et cinémas les plus fréquentés par les jeunes.

Outre le partenariat avec la FFSA, La Prévention Routière a bénéficié, pour ces actions, du soutien de la Commission européenne, d'Automobiles Citroën, de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (Agéa), de 3M, de la Fédération française de rugby et, pour l'affichage, des sociétés JCDecaux, Métrobus et Viacom.

### → De nouveaux programmes courts sur TF1

Du 28 juin au 29 août 2004, La Prévention Routière et Total ont diffusé quotidiennement sur TF1, à 20 h 40, une série de programmes courts intitulés « Questions de conduite », et animés par le pilote automobile Hubert Auriol. L'occasion, comme en 2003, d'aborder chaque jour un sujet différent (les distances de sécurité, la ceinture, l'utilisation du téléphone, transporter un animal en voiture...) et d'expliquer, démonstration à l'appui, pourquoi il est nécessaire de respecter le code de la route et les règles de sécurité. Les téléspectateurs pouvaient retrouver ces informations et dialoguer avec Hubert Auriol sur le site Internet [www.questionsdeconduite.com](http://www.questionsdeconduite.com). Auparavant, lors du week-end de Pâques, La Prévention Routière et Total avaient distribué aux conducteurs 150 000 exemplaires d'un « kit de bonne conduite ». Son contenu : un magazine de 80 pages reprenant les grands thèmes de la sécurité routière et proposant jeux et tests, le DVD des programmes courts diffusés à la télévision en 2003 et un jeu pour enfants, « Les Incollables ».

### → Une campagne sur la ceinture à l'arrière

Sur autoroute, près d'un passage sur trois n'attache pas sa ceinture à l'arrière. Au cours du dernier trimestre 2004, La Prévention Routière et l'Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASFA) ont donc décidé de sensibiliser les automobilistes sur ce problème en leur rappelant qu'à l'avant comme à l'arrière, la ceinture est un élément essentiel de sécurité. Sur les panneaux d'affichage de La Prévention Routière comme sur le parcours du réseau autoroutier, trois affiches répétaient : « Aussi efficace qu'à l'avant, mettez votre ceinture à l'arrière », « Indispensable aussi pour les grands, mettez votre ceinture à l'arrière », « Pour 1 km comme pour 100, mettez votre ceinture à l'arrière ». Les radios d'autoroutes (comme 107.7 FM) ont diffusé cinq messages radio et des dépliants ont été mis à la disposition des automobilistes.



## Les relations avec la presse

Cette année encore, le service de presse de l'association a répondu aux très nombreuses sollicitations des médias. Les demandes – en moyenne une cinquantaine par mois – ont porté sur les opérations grand public ou d'éducation de La Prévention Routière ainsi que sur ses réactions aux chiffres de l'insécurité routière et aux actions menées par les pouvoirs publics. En outre, l'association a organisé 7 conférences de presse et adressé aux médias 24 dossiers ou communiqués de presse ; ont suscité le plus d'articles l'étude sur « Le comportement des Français au volant : en cinq ans, ce qui a changé » et le programme en direction des jeunes « Penser à rentrer en vie ». L'opération « Lumière et Vision » et le dossier de presse « Le chemin vers l'école » ont été, eux, particulièrement bien relayés par la presse quotidienne régionale. Enfin, au cours de l'été, plusieurs titres se sont associés à La Prévention Routière pour diffuser régulièrement des conseils de prévention à leurs lecteurs ; ainsi, « Ouest France » a consacré un article et présenté un jeu-concours sur ce sujet, pendant dix semaines.

## Les opérations grand public

Plusieurs opérations se sont déroulées au cours de l'année, en liaison avec les comités départementaux de l'association.

### → Participation à la « Junior Bike » 2004

En mai et juin, La Prévention Routière a participé, au côté de Michelin, à l'organisation de la « Junior Bike » dans six villes (Cholet, Roanne, Bassens, Épinal, Vannes, Joué-lès-Tours). Le temps d'une journée, cette manifestation a rassemblé des enfants de 4 à 11 ans sur le thème du vélo. L'association leur a proposé des exercices de maniabilité, conçus en fonction de leur âge. Chaque enfant participant s'est vu remettre un casque vélo.

### → Bilan « Départ en vacances »

Du 21 juin au 10 juillet 2004, La Prévention Routière et Bosch se sont associés pour offrir aux automobilistes un bilan « Départ en vacances » gratuit, dans tout le réseau des réparateurs automobiles Bosch Car Services. D'une durée de 30 minutes, le contrôle portait sur les éléments essentiels à vérifier avant de partir : les freins, les pneumatiques, l'éclairage, le moteur et les niveaux. Les deux partenaires ont profité de cette période pour diffuser une campagne d'affichage destinée à sensibiliser les conducteurs au respect des distances de sécurité, et rappeler que, malgré les nombreuses innovations techniques dont bénéficient les véhicules, rien ne remplace la vigilance du conducteur.

### → 50<sup>e</sup> édition de « Lumière et Vision »

Les semaines « Lumière et Vision » se sont tenues dans 67 départements en 2004. Elles ont permis d'effectuer un diagnostic gratuit de l'éclairage et de la signalisation de plus de 160 000 véhicules, ainsi qu'un test de la vue pour leurs conducteurs. Cette opération, la plus ancienne de La Prévention Routière, était organisée avec le concours de l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav), de Bosch et du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), pendant tout le mois d'octobre. Cette 50<sup>e</sup> édition a été l'occasion de diffuser deux nouveaux dépliants d'information. Le premier, « Être bien vu et bien voir, c'est essentiel », réalisé en partenariat avec Bosch, donne des informations sur le bon usage des feux ; le second, « Au volant, la vue c'est la vie », réalisé avec l'Asnav, rappelle qu'il est indispensable de faire régulièrement vérifier sa vue afin de la corriger si nécessaire. Enfin, un panneau d'information sur le thème de la vue a également été conçu avec l'Asnav et diffusé aux comités départementaux.





### PALMARÈS 2004

**Écharpe « Communes de moins de 1 000 habitants » :** ESCHBACH (Bas-Rhin) pour la réalisation d'aménagements de voirie qui ont sécurisé la rue principale située sur une départementale très fréquentée.

**Écharpe « Communes de 1 000 à 10 000 habitants » :** DÉOLS (Indre) pour ses actions de sensibilisation en direction de tous les publics, des jeunes aux seniors. Actions complétées par des aménagements de voirie.

**Écharpe « Communes de 10 000 à 50 000 habitants » :** SANNOIS (Val-d'Oise) pour ses actions de sensibilisation aux risques de la vitesse en agglomération et pour ses aménagements de voirie, notamment aux abords des établissements scolaires.

**Écharpe « Communes de plus de 50 000 habitants » :** QUIMPER (Finistère) pour sa politique globale d'aménagement des infrastructures ayant entraîné une baisse de 78 % des accidents graves (tués et blessés) entre 1994 et 2003.

**Écharpe « Conseils généraux ou régionaux » :** CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE pour ses aménagements de voirie permettant aux usagers de comprendre qu'ils quittent la campagne pour entrer dans une agglomération et qu'ils doivent ralentir.

**Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » avec l'Anacej :** CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES DE MAINE-ET-LOIRE pour la mise en place d'une action de sensibilisation en direction des élèves, des enseignants et des parents sur le port de la ceinture de sécurité, la sécurité des piétons et la vitesse aux abords des écoles.

**Prix spécial du jury :** DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE (Meurthe-et-Moselle) pour ses aménagements de voirie qui ont permis de sécuriser les déplacements des enfants au sein de cette commune de 45 habitants.

**Prix spécial du jury :** COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DE POITIERS (Vienne) pour la mise en place de l'opération « Noctambule-toi jusqu'au bout de la nuit », qui propose aux jeunes de les raccompagner chez eux à la sortie des boîtes de nuit.

### Les actions

de La Prévention Routière en 2004



### → Les Écharpes d'or

Le palmarès 2004 des Écharpes d'or de La Prévention Routière a été rendu public à l'occasion du 87<sup>e</sup> congrès des maires de France qui s'est tenu à Paris, en novembre. Cette année, 142 collectivités territoriales avaient soumis leur candidature. Cinq ont reçu une Écharpe d'or et trois se sont vues décerner un prix spécial.

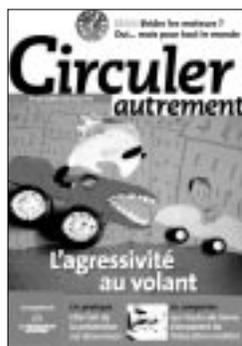
### Les supports d'information

#### → « Circuler autrement »

Proposé sur abonnement à tous les acteurs de prévention et aux adhérents, « Circuler autrement » a vu sa diffusion passer de 6 719 exemplaires en 2003 à 8 230 en 2004. Plusieurs sujets d'enquête ont été abordés au cours de l'année, parmi lesquels « Les Français et la vitesse », « Le comportement des Français : en cinq ans, ce qui a changé », « L'agressivité au volant », « Europe à 25 : le casse-tête de l'insécurité routière », « Les Écharpes d'or 2004 ».

#### → « Action Auto-Moto » et « La Prévention Routière dans l'entreprise »

La Prévention Routière collabore à la rédaction de ces deux magazines. « Action Auto-Moto » est édité par le groupe Hachette Filipacchi. Ce mensuel de l'automobile est proposé par abonnement aux adhérents de La Prévention Routière qui le souhaitent ; ils reçoivent alors une version comprenant un cahier de 7 pages rédigé et réalisé par La Prévention Routière, « Vivre autrement », sur la vie de l'association. Quant à « La Prévention Routière dans l'entreprise », revue juridique éditée par la Société d'éditions et de protection Route (Sepr), ce sont essentiellement les entreprises qui la lisent. Les articles consacrés à la prévention du risque routier sont élaborés par l'association.



#### → Le site Internet

En 2004, le site Internet de La Prévention Routière a reçu en moyenne 500 visiteurs par jour, qui consultaient en moyenne 13 pages chacun. Les internautes l'utilisent avant tout comme base de documentation. Il sera l'objet d'une refonte en 2005, afin de le rendre plus convivial et de renforcer le nombre d'informations proposées.

#### → Le centre de documentation

Le centre de documentation a répondu à plus de 3 400 demandes en 2004. Les questions les plus fréquentes portaient sur les campagnes de communication réalisées en France ou à l'étranger, l'alcool au volant, la vitesse, les radars, les risques des jeunes conducteurs et les thèmes liés à la santé (drogue, médicaments...). Grâce à un système de veille automatique sur Internet, le centre de documentation a informé en temps réel les collaborateurs du Centre national et des comités départementaux sur l'actualité de la prévention des accidents de la route en France et à l'étranger. Une réflexion sur la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) aboutira en 2005 à la refonte du système de gestion de la base de données documentaires.

#### → Le service courrier juridique et technique

Ce service a répondu en 2004 à environ 2 700 courriers d'adhérents et du grand public et à une moyenne de 10 appels téléphoniques par jour. Les questions les plus fréquentes avaient trait à l'allumage des feux de croisement le jour et la méconnaissance des règles d'utilisation des feux, aux radars automatiques et à la verbalisation, aux risques des jeunes conducteurs et aux problèmes liés à la circulation des poids lourds. Le service a remis à jour l'ensemble des dépliants d'information de l'association afin de tenir compte des nouveautés réglementaires intervenues depuis deux ans.

### Les partenariats

En 2004, 19 partenaires ont soutenu La Prévention Routière, lui apportant une aide précieuse pour la mise en place d'actions de prévention. Six nouveaux partenaires (Asfa, Léo Clubs, Métrobus, Michelin, RPS, 3M) ont rejoint l'association, au côté de l'Association nationale de conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav), Aviva, Bosch, Citroën, la Commission européenne, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), la Fédération française de rugby, la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (Agéa), JCDecaux, Total et Viacom.



## Les études et recherches

### Activités du comité médical de La Prévention Routière en 2004

Sous la présidence du Pr Jean-François Caillard, le comité médical a apporté, tout au long de l'année, sa contribution aux études et recherches de l'association.

- Le comité médical a poursuivi l'élaboration d'un **support pédagogique à l'intention des étudiants en médecine**, dont la diffusion est programmée pour 2005.
- Parallèlement, le Dr Charles Mercier-Guyon, secrétaire du comité médical, a participé au groupe de travail mis en place par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) pour établir une **classification des médicaments en fonction de leurs risques pour les conducteurs**. C'est à la suite du rapport présenté par La Prévention Routière en novembre 2000, qui suggérait de classer les médicaments en trois groupes, que cette structure a été créée.
- La Prévention Routière poursuit la première expérience en France d'**éthylotests antidémarrage**. Ce dispositif proposé par le procureur de la République dans le département de Haute-Savoie, en alternative aux poursuites pénales en cas de récidive de conduite en état d'alcoolémie, est utilisé soit comme peine complémentaire ou alternative, soit comme outil de probation (aptitude conditionnelle à la conduite). Il peut également servir d'outil de prévention en entreprise. Cet équipement permet au récidiviste d'éviter l'annulation de son permis, à condition de respecter les conditions fixées par les magistrats.

### Les études en cours ou finalisées en 2004

- « **Modèle économétrique TAG-2** » : réalisé à la demande de la FFSA, cet outil statistique permet de déterminer l'impact des variables économiques, météorologiques, structurelles, comportementales et démographiques sur les indicateurs d'insécurité routière, autrement dit le nombre d'accidents corporels, de tués et de blessés. Les années 2003 et 2004 ont été consacrées au recueil et à l'élaboration des séries statistiques qui influent sur l'accidentologie, ainsi qu'à la conception d'un nouveau modèle mathématique. Ces travaux seront finalisés en 2005.
- « **Étude multicentrique européenne de la chirurgie précoce dans les traumatismes de la moelle épinière** » : cette enquête de l'Institut pour la recherche sur la moelle épinière et l'encéphale analyse les relations entre les circonstances de l'accident, les blessures et le devenir à long terme des blessés de la route. Elle devrait être achevée en 2005.
- « **Comportement des Français au volant : en cinq ans, ce qui a changé** » : fondée sur des entretiens de groupes et un sondage, cette étude a mesuré l'évolution du sentiment de responsabilité individuelle au volant en France par rapport à une première enquête réalisée en 1999. Elle a permis notamment d'évaluer l'impact de la nouvelle politique de lutte contre l'insécurité routière. Selon les résultats de cette étude, on note des progrès sensibles en ce qui concerne la vitesse, l'alcool et le port de la ceinture, mais aucun progrès sur l'utilisation du téléphone portable au volant. En outre, beaucoup de conducteurs français rejettent encore la responsabilité de l'accident sur les autres ou sur la fatalité.
- « **La relation des jeunes à la voiture** » : à partir d'entretiens de groupes de jeunes conducteurs et d'interviews d'experts, cette enquête a permis d'analyser les représentations sociales de la voiture chez les jeunes de 18 à 25 ans, et de faire le point sur les enjeux de sécurité et de responsabilité au volant de cette catégorie de conducteurs, en particulier dans le contexte actuel de prévention. Cette étude a montré que la voiture est devenue l'élément clé de la socialisation des jeunes aujourd'hui. La prise de conscience du risque routier progresse dans cette tranche d'âge, même si les comportements à risques restent très présents.

LPR



Des éthylotests antidémarrage expérimentés en Haute-Savoie

### COMPOSITION DU COMITÉ MÉDICAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

#### Président :

**Pr Jean-François CAILLARD**  
professeur des Universités, praticien hospitalier, service de médecine du travail et des maladies professionnelles (hôpital Charles Nicolle, Rouen).

#### Membres :

**Pr Alain BERGERET**  
médecine et santé au travail, recherches épidémiologiques transport, travail et environnement

**Pr Maurice CARA**  
médecine d'urgence, membre de l'Académie nationale de médecine

**Pr Jacques-Pierre CHEVALERAUD**  
ophtalmologiste

**Pr Étienne FOURNIER**  
toxicologie clinique

**Dr Marcel GARNIER**  
médecin-conseil Groupe Médéric Innovation santé

**Pr Jean LANGLOIS**  
président d'honneur de l'Organisation pour la prévention de la cécité (OPC)

**Dr Damien LÉGER**  
responsable du Centre du sommeil (Hôtel-Dieu, Paris)

**Pr Jean MURAT**  
membre de l'Académie de chirurgie générale, fondateur des services des urgences (1965), expert honoraire à la Cour de cassation

**Pr Alain PATEL**  
chirurgie orthopédique

**Pr René-Claude TOUZARD**  
chirurgie orthopédique et traumatologique, membre de l'Académie de chirurgie.

**Secrétaire : Dr Charles MERCIER-GUYON**  
médecin légiste, médecin du sport, directeur médical du Centre d'études et de recherches du trafic.

## Les actions

### de La Prévention Routière en 2004

- « **La ceinture arrière, où sont encore les freins ?** » : cette étude a cherché à comprendre pourquoi certains passagers « arrière » n'attachent pas leur ceinture de sécurité. Il en résulte que le port de la ceinture à l'arrière n'est pas encore perçu comme un geste de sécurité essentiel, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de « mettre sa ceinture à l'avant » ou de « ne pas consommer d'alcool ». Cette réticence est comparable à celle rencontrée lors de l'instauration du port de la ceinture à l'avant.
- Un groupe de travail, composé notamment de membres du conseil d'administration de l'association, s'est réuni à plusieurs reprises au cours du dernier trimestre 2004, afin de définir la **position de l'association sur la limitation de la vitesse des véhicules**. A partir de ce travail, La Prévention Routière a demandé aux pouvoirs publics de rendre obligatoire dès que possible, sur l'ensemble des véhicules, des limiteurs volontaires de vitesse. A terme, cette technologie pourra être utilisée dans le cadre des systèmes dits d'« adaptation intelligente de la vitesse » actuellement expérimentés dans plusieurs pays européens, tel le système Lavia en France. L'association a d'ailleurs décidé de créer un **observatoire des systèmes d'adaptation de la vitesse**, afin de suivre l'évolution de la technologie et des expérimentations dans ce domaine.

## Les actions auprès des conducteurs responsables d'infractions

- La Prévention Routière Formation, association fondée par La Prévention Routière et présidée par M<sup>me</sup> Sylvie Lotteau-Croquin, magistrat honoraire, est agréée dans 90 départements. Elle organise des **stages de sensibilisation** aux causes et conséquences des accidents de la route qui concourent au changement de comportement des conducteurs. Ces stages s'inscrivent soit dans le cadre de la loi du 10 juillet 1989 sur le permis à points, permettant au titulaire du permis de conduire d'obtenir la reconstitution partielle de son capital initial de points, soit dans le cadre de l'alternative à la sanction pénale décidée par le procureur de la République. Depuis fin 2002, en effet, ce dernier peut proposer une « composition pénale » à une personne qui reconnaît avoir conduit sous l'emprise de l'alcool. Plusieurs juridictions ont fait appel à La Prévention Routière Formation pour mettre en place des stages spécifiques pour ces conducteurs.
- La pédagogie de La Prévention Routière Formation repose sur le constat que les infractions et les accidents qui en résultent ne se produisent pas par ignorance de la réglementation ou par incapacité à diriger un véhicule. Aussi, La Prévention Routière Formation propose aux conducteurs une **réflexion sur les attitudes par rapport à la conduite qui sont à l'origine de leurs comportements**. Autour d'un apport de connaissances s'effectue un travail psychologique tendant à amener les intéressés – par le recueil d'informations, l'échange de points de vue, la prise en compte des réalités physiques de la conduite et des difficultés relationnelles qu'elle suscite – à évacuer leurs préjugés et concevoir différemment les problèmes routiers. Toutes les formations sont conduites par deux spécialistes. Respectivement titulaires d'un diplôme de psychologie et d'un brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM), ils ont reçu une formation spécifique dispensée par le ministère des Transports dans le cadre de l'Institut national de la sécurité routière et de la recherche (Inser). En 2004, **plus de 80 350 conducteurs ont effectué des stages de recyclage dans toute la France, dont 24 347 se sont adressés à La Prévention Routière Formation**. Parmi les stagiaires, **16 721**, dont **139** conducteurs novices, souhaitaient reconstituer leur capital de points ; **6 984** (soit 28,7 %) bénéficiaient d'une mesure alternative aux poursuites pénales, et **503** se recyclaient au titre de la peine complémentaire. Des stages d'une journée en alternative à la sanction pénale ont été développés à la demande d'une douzaine de juridictions pénales. Ce type d'action est mis en œuvre pour certaines contraventions donnant lieu au paiement d'une amende forfaitaire. En 2004, 361 journées ont ainsi été organisées.



DCR





DR

- Tous ces stages ont prouvé leur efficacité : prise de conscience des risques, modération de la vitesse, port systématique de la ceinture et meilleure compréhension des règles, voilà ce qui ressort des évaluations de ces formations pour les conducteurs qui les suivent. C'est dans cet esprit que la loi du 12 juin 2003 relative au renforcement de la lutte contre la violence routière prévoit la faculté donnée au juge de condamner un prévenu ou un contrevenant, pour certaines catégories d'infractions, à titre de **peine complémentaire** et à ses frais, à un stage de sensibilisation à la sécurité routière de deux à cinq jours. Il en est ainsi, entre autres, dans les cas d'homicide ou de blessures involontaires, de délit de grande vitesse, d'alcoolémie de plus de 0,8 g/l de sang... Ces nouveaux stages peuvent également être ordonnés par le juge de l'application des peines chargé de la mise à exécution d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un travail d'intérêt général. Le législateur consacre ainsi le rôle et les vertus pédagogiques de ces formations, qui contribueront sans aucun doute à développer la culture de prévention préconisée depuis tant d'années par La Prévention Routière, et à réduire le nombre de tués et de blessés sur nos routes.



LPR

# La vie

## DE L'ASSOCIATION

### Les actions en entreprises

- Les déplacements routiers réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle continuent de représenter une activité risquée pour les salariés : sur 672 accidents du travail mortels déclarés en 2003, 201 se sont produits lors de la conduite d'un véhicule. A ces accidents mortels déclarés au cours d'une mission professionnelle s'ajoutent 508 décès survenus sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail. La conduite automobile est donc à l'origine de 709 accidents mortels déclarés auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie. Par ailleurs, les accidents au volant ont entraîné 21 433 déclarations d'accident du travail avec arrêt, et 2 901 avec incapacité permanente.
- Afin d'accompagner les entreprises, les collectivités territoriales et les services de l'État dans leur politique de qualité/sécurité, La Prévention Routière Formation met en œuvre différentes actions visant à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la route auxquels sont exposés les salariés. Il s'agit notamment de :
  - diagnostics du risque routier (en conformité avec le « document unique » d'analyse des risques),
  - journées de formation pour les conducteurs (théoriques ou pratiques),
  - journées de conseil à la gestion du risque circulation (en conformité avec le « Guide des bonnes pratiques de prévention » élaboré par l'INRS).
- En 2004, le Centre national et 19 comités départementaux ont organisé ce type d'opérations. Cela représente 308 journées d'action dans toute la France ; plus de 3 702 salariés ont été directement impliqués dans la prévention du risque circulation au travail pendant au moins une journée. Les principales opérations se sont déroulées dans les entreprises : Air Liquide, Sanofi Aventis, RMC Béton de France, Groupe Total, Groupe Lafarge et Europcar. Signalons que les PME-PMI s'investissent de plus en plus dans la prévention de ce risque en raison de leur fragilité en cas de perte de l'un de leurs principaux collaborateurs.
- Le magazine « La Prévention Routière dans l'entreprise » se fait régulièrement l'écho des actions de prévention les plus significatives. Six témoignages et retours d'expériences ont permis de démontrer tout l'intérêt de mesures concrètes mises en œuvre dans le monde du travail.
- La Prévention Routière Formation et les caisses régionales d'assurance maladie ont participé conjointement à des réunions régionales. Ces rencontres ont permis de coordonner le discours et les méthodes en sorte que le risque routier soit systématiquement intégré dans les démarches de prévention du secteur professionnel.



### Les comités départementaux

- En 1949, les « pères fondateurs » de La Prévention Routière ont décidé de créer des comités dans tous les départements, y compris ceux d'outre-mer. Depuis 1950, date d'ouverture de la première « antenne départementale » à Lyon, les comités constituent, au plus près des adhérents et donateurs, les relais indispensables de l'association. A ce titre, présidents, directeurs, collaborateurs, épaulés dans chaque comité par de nombreux bénévoles, portent le message de l'association et mènent les actions qui ont fait sa réputation : campagnes « Lumière et Vision », Écharpes d'or, « Capitaine de soirée », pistes d'éducation routière... Pour tenir compte de la spécificité de chaque département, ils conduisent également des opérations d'initiative locale innovantes et originales d'éducation, d'information ou de communication.

#### Quelques exemples d'actions en 2004

- **Pour les enfants et adolescents :**
  - L'organisation de séances d'éducation routière dans les maternelles.
  - Les exercices d'évacuation des cars.
- **Pour les étudiants et les enseignants :**
  - La réalisation de films sur le thème de la prévention des accidents avec des étudiants.
  - La réalisation de séances de sensibilisation dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).
- **Pour les infractionnistes :**
  - L'organisation de stages de prévention pour des mineurs primodélinquants.
  - Les interventions avant les audiences du tribunal jugeant les délits routiers.
- **Pour les élus :**
  - L'organisation de séances de sensibilisation auprès des élus.
  - L'édition d'un livre sur la prévention des accidents de la route, destiné aux maires.

## → Pour le grand public :

- L'organisation de rallyes cyclistes avec la mise en place de stands de prévention à chaque étape.
- La transposition au monde du rugby de l'opération « Capitaine de soirée » pour encadrer les « troisièmes mi-temps ».
- L'aide à l'insertion des RMIstes par une première formation au code de la route.
- La participation à des Salons, des forums et des foires.
- La réalisation de dépliants d'information pour les touristes, rappelant en anglais les principales règles de circulation applicables en France.
- Les conseils de prévention donnés sur des radios locales de manière régulière.
- La mise en place de stands lors des grands départs en vacances.

## Les actions en direction des seniors

→ Depuis cinquante-six ans, La Prévention Routière agit auprès de tous les usagers de la route pour les sensibiliser au risque routier. Dans cette démarche, elle développe depuis plusieurs années des actions en direction des conducteurs seniors. En 2004, plus de **20 000 conducteurs** de plus de 60 ans ont suivi des séances spécifiques, à l'instigation de près de **80 comités départementaux**.

La Prévention Routière s'attache à fournir aux seniors une information claire sur :

- Le code de la route, avec des séances de recyclage des connaissances sur les nouvelles réglementations, comme celle qui s'applique aux ronds-points.
- Les principaux facteurs d'accident, dans le cadre d'ateliers thématiques sur l'alcool, la vitesse...
- L'aptitude médicale, en organisant des échanges avec un médecin qui évoque les difficultés liées à l'âge et donne des conseils.
- Enfin, certains comités (36 à ce jour) proposent un exercice pratique en milieu réel avec le concours d'une auto-école.

Ces stages permettent au conducteur, dans une ambiance conviviale, de faire le point sur ses capacités, de réfléchir et d'apprendre (ou de réapprendre) certains points du code de la route qui ont évolué, d'échanger avec d'autres usagers du même âge et de dialoguer avec un médecin.

## Réunion nationale des comités à Paris le 17 septembre 2004

→ Tous les comités départementaux, y compris ceux d'outre-mer, ont participé à une réunion nationale à Paris, le 17 septembre 2004. Comme en avril 2003, lors de la précédente réunion, il s'agissait de faire le point, avec les présidents et les directeurs, sur les actions de l'association, son positionnement et de définir la stratégie de La Prévention Routière pour l'avenir.

La journée s'articulait autour de séances plénières et de trois ateliers, respectivement sur « les relations avec les pouvoirs publics », « les relations avec les bénévoles » et « la coopération avec l'Education nationale ». Elle a donné lieu à de nombreux et fructueux échanges et a permis de resserrer encore davantage les liens tissés entre les comités départementaux et le Centre national. Le nouveau logo de l'association a été présenté par le nouveau président de La Prévention Routière, Bernard Pottier (élu la veille par le conseil d'administration). Les participants ont rendu hommage à M. Jean Flory pour son action déterminée en tant que président de l'association pendant près de huit ans. Le principe de nouvelles rencontres, sous la forme de réunions régionales, en 2005 et 2006, a été retenu, comme ce fut le cas en 2001 et 2002.

Réunion de tous les comités départementaux, le 17 septembre 2004.



LPR

## La vie de l'Association



## Les bénévoles

- La Prévention Routière repose très largement sur le bénévolat, dont font partie le président de l'association, les administrateurs, les présidents des comités départementaux. Offrant sans contrepartie leur temps, leurs convictions, leurs compétences et leur énergie à l'association, les bénévoles apportent un soutien décisif à La Prévention Routière et tout particulièrement aux collaborateurs de l'association. L'action des comités départementaux s'appuie aujourd'hui sur plus de 3 000 bénévoles.
- En 2004, l'association a mis l'accent sur la valorisation du bénévolat afin de le rendre plus attirant. Ainsi, un « **Guide du bénévole** » de La Prévention Routière présente de façon synthétique l'activité de l'association, ses moyens, ses actions et propose un choix d'interventions ou de missions pouvant être réalisées dans le cadre du bénévolat. Une charte d'engagements réciproques y est annexée. Elle aborde certains aspects pratiques comme la formation, les remboursements des frais de mission, l'assurance de responsabilité civile et individuelle... Ce guide introduit également la volonté de l'association de reconnaître l'implication du bénévole, en instituant une carte et un titre de « délégué bénévole de La Prévention Routière ».

## Les adhérents

- Adhérents, donateurs, légataires, constituent le « poumon » de La Prévention Routière. C'est en effet grâce à leur aide financière, qui représente près des deux tiers des ressources de l'association, que La Prévention Routière peut effectuer des actions d'éducation et de formation, de sensibilisation, d'information et de communication à l'intention de l'ensemble des usagers de la route. En 2004, 202 000 personnes physiques ont manifesté leur confiance dans La Prévention Routière en cotisant ; à ces personnes physiques s'ajoutent 18 580 personnes morales, sensibles elles aussi aux questions de sécurité routière. Au total, plus de 220 000 personnes soutiennent le combat mené par l'association, depuis cinquante-six ans.
- Adhérer, faire un don ou un legs à La Prévention Routière, c'est donner à l'Association les moyens de pérenniser et développer les actions de prévention. Adhérer, c'est aussi marquer son attachement à des valeurs communes et manifester sa volonté de se comporter en automobiliste prudent et responsable, notamment par l'affichage de la palme de l'Ordre du conducteur. Il est donc primordial de rechercher de nouveaux adhérents, donateurs ou légataires, soit par des campagnes nationales de recrutement, soit par l'intermédiaire des comités départementaux, par le parrainage ou par le bouche à oreille.
- Décidée en 2004, la refonte des systèmes d'information de l'association est en bonne voie. La nouvelle plate-forme technique fonctionnelle devrait être opérationnelle dans les prochains mois. Dans un souci de réduction des coûts de traitement des opérations, et malgré des difficultés liées, dans un premier temps, à cette mutation, cet outil améliorera la relation qui unit l'adhérent, le donateur et le légataire avec l'association.
- Le **dialogue avec les adhérents** s'est intensifié en 2004 : la Direction du recrutement et de la gestion des adhérents a répondu aux **84 000** courriers reçus et à plus de 5 000 appels téléphoniques. Ce volume très important de contacts démontre le lien fort entre les adhérents et La Prévention Routière. En outre, « **Feuille de route** », la lettre d'information des adhérents, est diffusée chaque trimestre à près de 250 000 exemplaires. Elle présente les actions nationales ou d'initiative locale de l'association et des comités départementaux, et donne la possibilité aux adhérents de faire un don complémentaire. Elle informe également des changements intervenus au sein des comités départementaux.
- Les moyens financiers et la légitimité de l'association dépendent de ses adhérents, donateurs et légataires. Qu'ils en soient ici tous remerciés chaleureusement.



## Les moyens humains et financiers

La vie  
de l'Association

### Les collaborateurs de l'association

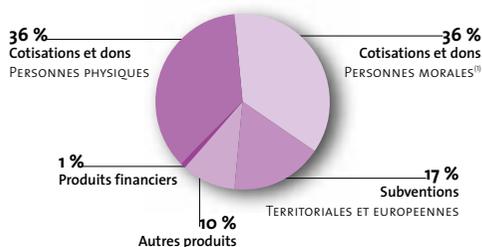
- Au 31 décembre 2004, l'effectif était de 264 salariés (contre 268 en 2003), dont 105 à plein temps et 159 à temps partiel. 132 salariés sont cadres, et 113 non cadres. A l'effectif non cadre, il convient d'ajouter 19 contrats à durée déterminée et/ou aidés par l'État (CES, CEC, contrats de qualification). En 2004, 51 personnes ont travaillé au siège de l'association, à Paris, et 213 dans les comités départementaux. En 2004, la masse salariale, charges et taxes incluses, représentait 7 768 136 €.
- Animé par un président bénévole, chaque comité départemental est constitué d'un directeur, salarié à temps partiel, et de son secrétariat. En 2004, neuf nouveaux présidents de comité ont été nommés par le conseil d'administration. Huit directeurs et neuf secrétaires ont quitté leurs fonctions et ont été remplacés. Des délégués bénévoles apportent leur participation active aux comités, constituant un appui indispensable à leurs équipes salariées.
- Comme chaque année, la formation professionnelle continue a été l'objet d'une attention particulière. En 2004, les actions inscrites dans le plan de formation ont représenté 1,4 % de la masse salariale. En automne 2004, un stage a été organisé pour les nouveaux directeurs au Centre national.

### Les finances de La Prévention Routière

- Le total des produits courants a augmenté de 8,4 %. L'ensemble des produits des adhésions et dons progresse de 14 % ; la part qui revient aux personnes physiques est en légère hausse (+ 2,7 %), alors que celle des personnes morales a augmenté de 28 %.
- Les charges augmentent de 8,6 %. Elles concernent les dépenses de biens et de services relatives aux actions d'éducation et aux opérations de communication, et des dépenses liées au recrutement et à la gestion des adhérents. Les dépenses de personnel diminuent, notamment en raison de mouvements de collaborateurs enregistrés en cours d'année.
- Des reprises de provisions ont été effectuées, principalement pour des travaux réalisés. En définitive, en 2004, La Prévention Routière enregistre un résultat courant de 6 745 € et un résultat d'exercice positif de 14 006 €. Comme à l'accoutumée, les comptes ont été vérifiés par le trésorier et contrôlés puis certifiés par le commissaire aux comptes, qui a effectué plusieurs déplacements et contrôles dans les comités départementaux.

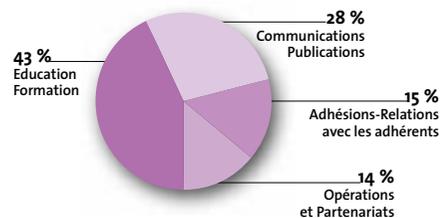


REPARTITION DES RECETTES 2004 DE LA PREVENTION ROUTIÈRE



(1) dont assureurs 30%  
Hors produits exceptionnels  
Total recettes : 19 624 907

PRESENTATION OPERATIONNELLE DES DEPENSES 2004 DE LA PREVENTION ROUTIÈRE



Hors charges exceptionnelles  
Total dépenses : 19 618 162

# L'organisation DE L'ASSOCIATION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCEMBRE 2004)

#### BUREAU

Président : **Bernard Pottier**  
Président adjoint : **Pierre Florin** (GIE AXA)  
Vice-président : **Michel Thiers** (Association des maires de France – AMF)  
Trésorier : **Philippe Randot** (président du comité de Seine-et-Marne de La Prévention Routière)  
Secrétaire : **Guillaume Rosenwald** (Commission plénière des assurances de biens et de responsabilité – Dabr de la FFSA).

#### AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Automobile-Club national : **Christian Gérondeau**  
Fédération nationale des transports routiers (FNTR) : **Régis Babé**  
Union routière de France (URF) : **François Prévost**  
Union des sociétés étrangères d'assurances (Uséa)  
AGEA - Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances : **Jean-Claude Lechanoine**  
AGF Assurances : **Gérard Bonnet**  
Assemblée des départements de France (ADF) : **Alain Hethener**  
Association des paralysés de France (APF) : **Jacques Demonet**  
Chambre syndicale nationale du motocycle : **Patrick Barraud**  
Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) : **Manuel J. Gomez**  
Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) : **Gilles d'Ambrières**  
Generali France Holding : **Jean-Louis Chauvin**  
Groupama-GAN : **Frédéric Maisonneuve**  
Groupe Azur-GMF : **Michel Cauras**  
Mutuelles du Mans Assurances (MMA) : **Nathalie Bohère**  
Christiane Cellier (Fondation Anne Cellier)  
Geneviève Jurgensen (Ligue contre la violence routière)  
Jean-Pierre Thiolat (président du comité du Loir-et-Cher de La Prévention Routière)  
René Wendling (président du comité du Bas-Rhin de La Prévention Routière)

En 1949, les sociétés d'assurances et les professions de l'Union routière de France créent La Prévention Routière, association régie par la loi de 1901, et reconnue d'utilité publique le 3 mai 1955.

- L'article 1 des statuts définit clairement l'objet de l'association : « Étudier et mettre en œuvre toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière ».
- Aujourd'hui, La Prévention Routière présente la caractéristique d'être à la fois un opérateur d'actions de prévention et de sensibilisation, un centre d'information et d'expertise, une organisation militante. Elle intervient dans de nombreux domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents et la formation des conducteurs, la sensibilisation et l'information du grand public, des entreprises, des infractionnistes. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.
- Outre le Centre national à Paris, La Prévention Routière est présente dans tous les départements, y compris outre-mer, grâce à 101 comités départementaux animés par un président, un directeur, un secrétariat et des bénévoles.
- Le conseil d'administration est composé de représentants d'associations de victimes et de handicapés, de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, de présidents de comités départementaux de La Prévention Routière, de représentants des grandes professions de la route ainsi que de représentants de sociétés et d'agents d'assurances.

### COMITE DE DIRECTION (MAI 2005)

Délégué général : **Pierre Gustin**  
Délégué général adjoint, chargé de la communication et des partenariats : **Jean-Yves Salaün**  
Directrice de l'administration et des finances : **Nicole Brasquet**  
Directeur de l'éducation et de la formation : **Emmanuel Renard**  
Directeur du recrutement et de la gestion des adhérents, chargé de mission (comités départementaux) : **Guillaume Chiquet**  
Responsable études et recherches : **Christophe Ramond**

Conseiller pour les affaires européennes : **Jacques Léglu**

# Les comités départementaux de La Prévention Routière

<b>01 AIN</b> 421, rue Léopold-le-Hon 01000 BOURG-EN-BRESSE Tél. : 04 74 45 25 30	<b>15 CANTAL</b> 15, rue Alexandre-Pinard 15000 AURILLAC Tél. : 04 71 48 28 13	<b>28 Eure-et-Loir</b> 82, avenue Maurice- Mounoury 28600 LUISANT Tél. : 02 37 35 33 39	<b>43 HAUTE-LOIRE</b> 25, rue des Tanneries 43000 LE PUY Tél. : 04 71 05 78 80	<b>58 NIÈVRE</b> 6, rue de Nemours 58000 NEVERS Tél. : 03 86 59 07 50	<b>72 SARTHE</b> 175 bis, rue Nationale 72000 LE MANS Tél. : 02 43 84 02 89	<b>87 HAUTE-VIENNE</b> 10, rue du Général- Cérez 87000 LIMOGES Tél. : 05 55 77 13 32
<b>02 AISNE</b> 56, rue Châtelaine 02000 LAON Tél. : 03 23 20 49 15	<b>16 CHARENTE</b> 202, rue de Périgueux BP 1130 16000 ANGOULÊME CÉDEX Tél. : 05 45 95 29 84	<b>29 FINISTÈRE</b> 23, rue Providence 29000 QUIMPER Tél. : 02 98 55 61 65	<b>44 LOIRE-ATLANTIQUE</b> 3, rue Émile-Péhan 44000 NANTES Tél. : 02 40 47 01 35	<b>59 NORD</b> 16 bis, rue Jeanne-d'Arc 59000 LILLE Tél. : 03 20 54 56 56	<b>73 SAVOIE</b> 77, place Métropole 73000 CHAMBERY Tél. : 04 79 33 21 84	<b>88 VOSGES</b> 2, avenue du Général- de-Gaulle 88000 EPINAL Tél. : 03 29 82 13 37
<b>03 ALLIER</b> 33, place d'Allier BP 512 03005 MOULINS CEDEX Tél. : 04 70 20 95 82	<b>17 CHARENTE-MARITIME</b> 58, rue Gustave- Flourens 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05 46 44 51 84	<b>30 GARD</b> 2, allée de la Corderie Mont-Duplan BP 1407 30000 NÎMES CÉDEX Tél. : 04 66 26 16 05	<b>45 LOIRET</b> 27, rue Charles-Sanglier 45000 ORLÉANS Tél. : 02 38 53 73 16	<b>60 OISE</b> 22, boulevard Saint- Jean 60000 BEAUVAIS Tél. : 03 44 48 08 22	<b>74 HAUTE-SAVOIE</b> 6, rue de Rumilly 74000 ANNECY Tél. : 04 50 51 19 87	<b>89 YONNE</b> 13, allée Heurtebise app. 421 89000 AUXERRE Tél. : 03 86 52 57 46
<b>04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE</b> Immeuble « La Gineste » Le Grand Pont 04000 DIGNE Tél. : 04 92 31 61 65	<b>18 CHER</b> 6, rue Jean-Marie- Djibouti 18000 BOURGES Tél. : 02 48 50 05 19	<b>31 HAUTE-GARONNE</b> 76, allée Jean-Jaurès 31000 TOULOUSE Tél. : 05 61 62 90 05	<b>46 LOT</b> Espace associatif Place Bessières 46000 CAHORS Tél. : 05 65 22 32 64	<b>61 ORNE</b> 23, rue des Capucins 61000 ALENÇON Tél. : 02 33 26 39 85	<b>75 PARIS</b> 5, rue Gager-Gabillot 75015 PARIS Tél. : 01 48 56 60 90	<b>90 TERRITOIRE-DE-BELFORT</b> 11, boulevard Joffre BP 713 90000 BELFORT CÉDEX Tél. : 03 84 21 22 61
<b>05 HAUTES-ALPES</b> Les Tulipes 4, chemin de Bonne 05000 GAP Tél. : 04 92 53 85 69	<b>19 CORRÈZE</b> 6, place Albert-Faucher 19000 TULLE Tél. : 05 55 20 20 98	<b>32 GERS</b> 9, rue Irénée-David Bâtiment Pasteur- Administration 32000 AUCH Tél. : 05 62 60 05 06	<b>47 LOT-ET-GARONNE</b> 194, boulevard de la Liberté 47000 AGEN Tél. : 05 53 47 00 02	<b>62 PAS-DE-CALAIS</b> 14, rue du Général- Barbot BP BP 559 62000 ARRAS CÉDEX Tél. : 03 21 73 84 84	<b>76 SEINE-MARITIME</b> 18, rue Malouet 76100 ROUEN Tél. : 02 35 72 57 57	<b>91 ESSONNE</b> 24, rue Vigier 91000 CORBEIL-ESSONNES Tél. : 01 69 22 81 30
<b>06 ALPES-MARITIMES</b> 9 bis, rue Massenet 06000 NICE Tél. : 04 93 87 09 21	<b>20A CORSE-DU-SUD</b> 8, boulevard Fred- Scamaroni 20000 AJACCIO Tél. : 04 95 51 23 13	<b>33 GIRONDE</b> 3, rue Mandron 33000 BORDEAUX Tél. : 05 56 44 10 74	<b>48 LOZÈRE</b> 6 bis, boulevard Bourrillon 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 24 47	<b>63 PUY-DE-DÔME</b> 37, rue Montlosier 63000 CLERMONT- FERRAND Tél. : 04 73 90 93 92	<b>77 SEINE-ET-MARNE</b> 1, place Saint-Michel 77000 MELUN Tél. : 01 64 37 39 51	<b>92 HAUTES-DE-SEINE</b> 57, rue Victor Hugo 92400 COURBEVOIE Tél. : 01 47 78 47 59
<b>07 ARDÈCHE</b> 15, cours du Palais BP 318 07003 PRIVAS CÉDEX Tél. : 04 75 64 11 23	<b>20B HAUTE-CORSE</b> 25 bis, rue Luce-de- Casabianca BP 24 20288 BASTIA CÉDEX Tél. : 04 95 32 05 81	<b>34 HÉRAULT</b> 261, chemin de Poutingon 34070 MONTPELLIER Tél. : 04 67 27 17 00	<b>49 MAINE-ET-LOIRE</b> 40, boulevard Henri- Arnault 49100 ANGERS Tél. : 02 41 88 74 66	<b>64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b> 10, rue Lapouble 64000 PAU Tél. : 05 59 62 77 39	<b>78 YVELINES</b> 52, avenue de Saint- Cloud 78000 VERSAILLES Tél. : 01 39 50 13 09	<b>93 SEINE-SAINT-DENIS</b> 90, avenue Jean-Jaurès 93120 LA COURNELLE Tél. : 01 48 36 10 89
<b>08 ARDENNES</b> 30, avenue du Maréchal-Leclerc BP 377 08107 CHARLEVILLE- MÉZIÈRES CÉDEX Tél. : 03 24 33 23 71	<b>21 CÔTE-D'OR</b> Centre des Associations 2, rue des Corroyeurs Boite L3 21068 DIJON CÉDEX Tél. : 03 80 43 31 52	<b>35 ILLE-ET-VILAINE</b> Parc d'activités La Bretèche, Bât. 0 Avenue Saint-Vincent 35760 SAINT-GREGOIRE Tél. : 02 99 23 10 30	<b>50 MANCHE</b> 3, avenue de Verdun 50000 SAINT-LO Tél. : 02 33 05 52 72	<b>65 HAUTES-PYRÉNÉES</b> 2, avenue Bertrand- Barère 65000 TARBES Tél. : 05 62 93 23 99	<b>79 DEUX-SÈVRES</b> 164, avenue de la Rochelle 79000 NIORT Tél. : 05 49 79 56 97	<b>94 VAL-DE-MARNE</b> 33, avenue Michelet 94210 LA VARENNE- SAINT-HILAIRE Tél. : 01 55 12 19 30
<b>09 ARIÈGE</b> 24, avenue du Général- de-Gaulle BP 147 09004 FOIX CÉDEX Tél. : 05 61 02 75 04	<b>22 CÔTES-D'ARMOR</b> 7 bis, place Saint-Michel 22000 SAINT-BRIEUC Tél. : 02 96 33 58 46	<b>36 INDRÉ</b> Parc des Expositions Belle-Isle 36000 CHÂTEAULOUX Tél. : 02 54 34 73 13	<b>51 MARNE</b> 77 bis, rue Kellermann 51000 CHALONS-EN- CHAMPAGNE Tél. : 03 26 64 54 68	<b>66 PYRÉNÉES-ORIENTALES</b> Boulevard Jean-Bourrat 66000 PERPIGNAN Tél. : 04 68 35 33 60	<b>80 SOMME</b> Cité des Métiers 80440 BOVES CÉDEX Tél. : 03 22 50 40 61	<b>95 VAL-D'OISE</b> 18, rue Thiers 95300 PONTOISE Tél. : 01 30 32 75 23
<b>10 AUBE</b> Mairie du Point-du- Jour 1, avenue du Maréchal- Delattre-de-Tassigny 10000 TROYES Tél. : 03 25 80 55 40	<b>23 CREUSE</b> 4, avenue Fayolle BP 121 23003 GUÉRET CÉDEX Tél. : 05 55 52 26 51	<b>37 INDRÉ-ET-LOIRE</b> 2, rue Roger-Salengro 37000 TOURS Tél. : 02 47 61 83 65	<b>52 HAUTE-MARNE</b> Ancien octroi Boulevard Thiers 52000 CHAUMONT Tél. : 03 25 03 26 18	<b>67 BAS-RHIN</b> Cité administrative 14, rue du Maréchal-Juin 67084 STRASBOURG CÉDEX Tél. : 03 88 76 79 20	<b>81 TARN</b> 8, boulevard Andrieu 81000 ALBI Tél. : 05 63 54 65 33	<b>96 VAL-DE-VENISE</b> 37, rue de l'Abbé- Grégoire 97119 POINTE-À-PITRE Tél. : 05 90 83 06 63
<b>11 AUDE</b> 25, rue Aimé-Ramond BP 213 11005 CARCASSONNE Tél. : 04 68 25 49 06	<b>24 DORDOGNE</b> 3, rue du Guesclin BP 5032 24000 PÉRIGUEUX CÉDEX Tél. : 05 53 53 35 93	<b>38 ISÈRE</b> 1, place Paul-Vallier 38000 GRENOBLE Tél. : 04 76 44 37 62	<b>53 MAYENNE</b> 91, avenue Robert-Buron 53000 LAVAL Tél. : 02 43 69 06 61	<b>68 HAUT-RHIN</b> 7, avenue du Général- de-Gaulle 68000 COLMAR Tél. : 03 89 41 72 73	<b>82 TARN-ET-GARONNE</b> 7, boulevard Midi- Pyrénées 82000 MONTAUBAN Tél. : 05 63 21 79 71	<b>972 MARTINIQUE</b> 71, rue du Gardénia Clairière 97200 FORT-DE-FRANCE Tél. : 05 96 71 76 84
<b>12 AVEYRON</b> 9, rue Victoire-Massol 12000 RODEZ Tél. : 05 65 68 71 77	<b>25 DOUBS</b> 28, rue du Caporal- Peugeot 25000 BESANÇON Tél. : 03 81 82 25 51	<b>39 JURA</b> 13, rue Perrin 39000 LONS-LE-SAUNIER Tél. : 03 84 24 05 09	<b>54 MEURTHE-ET-MOSELLE</b> 12, rue des Jardiniers 54000 NANCY Tél. : 03 83 30 43 78	<b>69 RHÔNE</b> 18, rue du Bât-d'Argent 69001 LYON Tél. : 04 78 27 29 88	<b>83 VAR</b> 14, rue Picot 83000 TOULON Tél. : 04 94 92 98 41	<b>973 GUYANE</b> Maison des associations 17, rue Léopold-Héder 97300 CAYENNE Tél. : 05 94 31 82 89
<b>13 BOUCHES-DU-RHÔNE</b> 27, cours Pierre-Puget 13006 MARSEILLE Tél. : 04 91 37 72 95	<b>26 DRÔME</b> Les Loggias 5, rue Jean-Louis- Barrault 26000 VALENCE Tél. : 04 75 43 62 98	<b>40 LANDES</b> 2138, avenue du Maréchal-Juin 40000 MONT-DE-MARSAN Tél. : 05 58 06 88 75	<b>55 MEUSE</b> Case officielle n° 25 Cité administrative 55013 BAR-LE-DUC CÉDEX Tél. : 03 29 79 40 79	<b>70 HAUTE-SAÛNE</b> 10, rue du Commandant-Girardot BP 37 70001 VESOUL CÉDEX Tél. : 03 84 76 18 10	<b>84 VAUCLUSE</b> 12, boulevard Saint- Roch 84000 AVIGNON Tél. : 04 90 82 16 48	<b>974 RÉUNION</b> 167, rue du Général-de- Gaulle BP 919 97400 SAINT-DENIS Tél. : 02 62 41 27 02
<b>14 CALVADOS</b> 4, rue du 11-Novembre BP 173 14000 CAEN CÉDEX Tél. : 02 31 83 94 12	<b>27 Eure</b> 42, rue Joséphine BP 326 27003 ÈVREUX CÉDEX Tél. : 02 32 33 23 17	<b>41 LOIR-ET-CHER</b> 45, avenue Maunoury 41000 BLOIS Tél. : 02 54 74 72 78	<b>56 MORBIHAN</b> Square Émile-Bernard 56000 VANNES Tél. : 02 97 46 16 18	<b>71 SAÛNE-ET-LOIRE</b> 52, quai Lamartine 71000 MACON Tél. : 03 85 38 12 20	<b>85 VENDÉE</b> 20, rue de la Poissonnerie BP 244 85006 LA ROCHE-SUR- YON CÉDEX Tél. : 02 51 37 04 98	<b>988 NOUVELLE-CALÉDONIE</b> Rue Marcel-Kollen BP 2588 98846 NOUMÉA CÉDEX Tél. : 06 87 26 28 84



Centre national - 6, avenue Hoche -  
BP469.08 - 75360 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 44 15 27 00 Fax : 01 42 27 98 03  
www.preventionroutiere.asso.fr